

LE 20 MARS, TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION A RENNES!

A l'appel des organisations syndicales Solidaires, CGT, FO et CFDT, les agents des finances publiques sont tous appelés à se mettre en grève le 20 mars 2014.

Cette mobilisation prend appui sur la démarche syndicale unitaire qui a permis la tenue des Etats Généraux du 4 décembre, réunissant plus de 400 militants et la multiplication des actions menées lors des Comités Techniques Locaux « Suppressions d'emplois » en janvier. Il s'agit de mettre un coup d'arrêt à la DGFIP à une politique de réduction de la dépense qui se traduit par la pénurie de moyens, les suppressions d'emplois, l'abandon de missions et la dégradation des conditions de vie au travail.

Il s'agit aussi de défendre nos garanties statutaires et nos régimes indemnitaires au moment où :

- les rapports Pêcheur et Desforges préconisent la mobilité généralisée avec la fusion des corps, la mise en place de cadres professionnels « transfonctions publiques » ;
- le gouvernement avance un projet de circulaire d'application du RIFSEEP, nouvelle PFR, qui vise à harmoniser les régimes indemnitaires de la fonction publique d'Etat pour tirer vers le bas les rémunérations;
- le ministère tente d'imposer une série de mutualisations entre les administrations du ministère et des mesures de mobilité forcée pour les personnels concernés par les plans de restructurations.

La CGT Finances Publiques engage toutes ses forces pour faire de la mobilisation du 20 mars un succès pour :

- des créations d'emplois à la DGFIP à la hauteur des besoins ;
- la revalorisation des rémunérations et l'amélioration des carrières ;
- un plan de qualification à la hauteur des technicités et de l'expérience ;
- l'amélioration des conditions de vie au travail ;
- le respect des doctrines d'emplois ;
- l'abandon de la démarche stratégique, déclinaison de la MAP à la DGFIP, et des projets de mutualisations des fonctions supports au sein des ministères financiers ;
- mettre fin aux projets destructeurs des statuts et des garanties associées (RIFSEEP, mobilité forcée).

La date du 20 mars a été retenue pour créer une convergence en direction du ministère avec les collègues douaniers, confrontés eux aussi à une démarche stratégique qui menace l'existence de leur administration. Entre-temps, le président de la République a annoncé la mise en œuvre du «Pacte de responsabilité», et en particulier 50 milliards d'euros d'économies programmées, qui répondent d'une logique inacceptable d'austérité et attaquent inévitablement le financement des services publics, de la protection sociale et de la solidarité nationale alors que les besoins sociaux augmentent.

Dans leur déclaration intersyndicale, les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires réaffirment que la protection sociale est un droit universel. Celle-ci est partie intégrante du salaire socialisé. Supprimer la cotisation des entreprises à la branche famille conduit de fait à le diminuer. Elles s'opposent au transfert du financement de la branche famille des entreprises vers la fiscalité des ménages (y compris par la fiscalité locale). Elles réaffirment leur attachement aux droits familiaux financés par la branche famille de la sécurité sociale. C'est un des éléments qui concourt à l'égalité entre les femmes et les hommes en favorisant l'accès au travail des femmes.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires appellent donc l'ensemble des salariés, chômeurs et retraités à une journée interprofessionnelle de grève et de manifestation le 18 mars contre cette politique austéritaire et pour la défense de la sécurité sociale.

Cette initiative est pleinement justifiée. L'appel à la grève du 20 mars à la DGFIP, s'inscrit dans la même volonté de résistance aux coups portés contre le monde du travail et les services publics.

C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques appelle les agents de la DGFIP à organiser leur participation en constituant des délégations dans les manifestations du 18 MARS et à s'investir massivement dans la grève du 20 MARS. D'ores et déjà, la CGT Finances Publiques se prononce pour que les agents se réunissent dans l'unité la plus large en assemblées générales partout sur le territoire le 21 MARS afin de débattre des suites à donner à notre mouvement

Mobilisé-e-s le 8 mars comme toute l'année pour faire de l'égalité une réalité

1944 ► Droit de vote et d'éligibilité des femmes.

1946 ► Arrêt des abattements sur les salaires féminins.

1965 ► Droit des femmes à avoir un emploi sans l'autorisation de leur mari.

1975 ► Droit à l'IVG.

1998 ► Loi instaurant la parité en politique.

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aîné-e-s. La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.

Surtout, l'égalité aujourd'hui proclamée dans la loi n'est pas effective au quotidien, il y a toujours :

▷ 27 % d'écart salarial et 40 % d'écart de pension de retraite entre les femmes et les hommes.

□ 80 % des tâches ménagères sont assumées par les femmes.

□ Une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.

Pour la CGT, l'égalité au travail est fondamentale, car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent au contraire l'émancipation de tous et toutes.

Nous appelons les salarié-es à manifester le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, pour démontrer leur vigilance et faire entendre leurs revendications. Au-delà, c'est une mobilisation quotidienne qui est nécessaire pour assurer l'égalité professionnelle, la mixité au travail, et pour lutter contre le sexisme ordinaire.

Pour assurer l'égalité professionnelle, la CGT propose

1. Une partie des inégalités s'explique par le fait que les femmes sont concentrées dans 12 familles de métiers dévalorisés financièrement et socialement. **La CGT revendique la mixité** au travail comme dans la société. Un homme comme une femme doit pouvoir devenir ingénieur-e, infirmier-e, caissier-e ou ouvrier-e. **Les métiers à prédominance féminine doivent être revalorisés financièrement** parce qu'il n'est pas normal qu'une sage-femme gagne en moyenne 2 100 C/mois, une institutrice 1 900 C, contre 3 400 C pour un ingénieur alors qu'ils ont le même niveau de qualification.

2. Limiter les temps partiels, qui sont à 80 % exercés par des femmes, garantir un minimum de 24h par semaine, la majoration de la rémunération des heures supplémentaires, l'accès aux droits sociaux.

3. Conditionner des 200 milliards d'aides publiques dont bénéficient chaque année les entreprises au respect de la loi en matière d'égalité professionnelle et à leurs pratiques de lutte contre la précarité et les temps partiels.

4. Instaurer une action de groupe contre les discriminations, pour permettre aux organisations syndicales d'aller en justice au nom de tous les salariés victimes d'une même discrimination et d'obtenir réparation.

5. Garantir une articulation vie privée/vie professionnelle : encadrer les forfaits jours, limiter le travail en horaires décalés ou le dimanche, mieux partager les congés parentaux et augmenter considérablement les places en crèche et à l'école maternelle.

6. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et protéger les femmes victimes de violence.

7. Garantir l'égalité de retraite : droit à la retraite à 60 ans, augmentation des minima de pension et des mesures compensatoires.
LOI 2014 POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : LA CGT A OBTENU DE PREMIÈRES AVANCÉES

Dans le cadre de la loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes votée par l'assemblée en janvier, la CGT a obtenu :

- L'obligation pour les entreprises d'évaluer et de lutter contre les discriminations sur l'ensemble de la carrière.

- L'obligation pour les branches de vérifier si les classifications et les grilles salariales ne sont pas discriminantes pour les femmes.

- L'évaluation sexuée des risques professionnelle par les CHSCT, pour éviter que la pénibilité des métiers à prédominance féminine ne soit sous-évaluée.

Ce projet de loi est encore insuffisant et doit évoluer, notamment pour renforcer les sanctions pour les entreprises qui discriminent et pour limiter

la précarité de l'emploi et l'usage abusif du temps partiel.

L'égalité est une priorité. Pour que ce droit fondamental de notre constitution soit effectif, la CGT agit à tous les niveaux : en interpellant les parlementaires pour renforcer la loi, en mobilisant et en négociant dans les branches, les entreprises et dans la fonction publique.

Mobilisons-nous pour en finir avec les discriminations envers les femmes !

Pour faire de l'égalité une réalité, manifestons le 8 mars !